Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

ID: 034-213402613-20210701-402021-DE

Affiché le



République Française Département de l'Hérault

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

()

Date de la convocation : 25/06/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021

40 - 2024

Membres en exercice : 11

L'An Deux Mille Vingt Un le 1<sup>er</sup> juillet à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Représentés : Pour : Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, QUEVREUX M, GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C., NICAISE V.

Contre: Abstention:

Abstention:

Abstention:

Objet : Participation Financière pour la réalisation de projets pédagogiques / Ecole Publique Saint Jean de Fos- année 2020/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande financement du Directeur de l'Ecole Publique de Saint Jean de Fos l'informant des différents projets pédagogiques qui ont été réalisés durant l'année scolaire 2020/2021 pour les classes de maternelles et Primaires.

Ces projets sont financés par l'OCCE, l'association des Parents d'élèves, ainsi que par la Municipalité de Saint Jean de Fos qui attribue une aide 45 € par enfant habitant Saint Jean de Fos.

Monsieur le Maire propose donc de financer ces projets pédagogiques à hauteur de 45 € par enfant résidant sur notre commune et fréquentant cette école, soit 4 enfants pour l'année 2020-2021.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

ACCEPTE DE PARTICIPER FINANCIEREMENT A CES PROJETS A HAUTEUR DE 45 € par enfant résidant à St Guilhem pour l'année 2020/2021.

Acte rendu exécutoire	
en Préfecture le	

Fait & délibéré à Saint-Guilliem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire, SIEGEL R.

MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.